



**FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL  
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**



A Marseille, le 2 mai 2018

Affaire suivie par Mr William ROUX  
Téléphone : 06 19 84 14 01  
Mel : [william.roux@petanque.fr](mailto:william.roux@petanque.fr)

**OBJET : DIRECTIVES BREVET FEDERAL 1° DEGRE**

Madame, Monsieur, Présidents(es) de comité régional et départemental

Suite à la réforme des formations entamée en 2017, de nouvelles modalités de mise en place de la formation fédérale Brevet Fédéral d'Educateur 1<sup>er</sup> degré sont à appliquer pour l'année 2019.

Le Centre National de Formation de la FFPJP est l'organisme qui vous accompagnera dans la mise en place de la formation. Pour rappel son rôle est le suivant :

- ↪ Organiser la formation de formateur
- ↪ Habilitier les formations
- ↪ Construire et diffuser les contenus de formations et les sujets d'examens
- ↪ Communiquer sur les filières de formation fédérale et professionnelle au niveau national
- ↪ Etablir et communiquer le calendrier national des formations
- ↪ Informer des résultats les comités régionaux, départementaux et les candidats
- ↪ Délivrer les diplômes, cartes et écussons
- ↪ Assurer la mise à jour et l'animation de la plateforme d'échanges

Vous trouverez ci-dessous les directives d'organisation qui régissent cette formation.

- ✓ La première démarche est de se positionner comme structure formatrice en remplissant le formulaire sur le lien suivant : [« candidature organisation formation BF1 »](#)
- ✓ La seconde démarche est de déposer un dossier de demande d'habilitation.

Ce document est à l'usage des comités, il n'a pas vocation à être diffusé aux candidats en formation, merci de ne pas le diffuser.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

  
JEAN-YVES PERONNET  
Directeur Technique National

13, Rue Trigance, 13 002 MARSEILLE  
Téléphone : +33 (0)6 91 14 05 80  
Mail : [dtn@petanque.fr](mailto:dtn@petanque.fr)  
N° Siret : 341 830 826 00036 APE : 926C

# DIRECTIVES BREVET FEDERAL 1°DEGRE :

Chaque structure formatrice doit déposer **un dossier de demande d'habilitation** de formation par courrier ou mail (dossier d'habilitation formation fédérale) auprès du centre national de formation **avant le**

**1<sup>er</sup> décembre 2018**

Ce document est à destination des coordonnateurs régionaux de formation fédérale. C'est un outil de travail qui regroupe l'ensemble des informations relatives à l'organisation, la mise en place et la gestion de la formation du tronc commun. Il se veut être un outil de liaison entre l'équipe technique Régionale en charge des formations et le Centre National de Formation (CNF).

Le CNF se réserve le droit de ne pas autoriser la mise en place d'une formation au regard des éléments qui lui seront fournis dans ce dossier. Seront pris en compte : la qualification des formateurs, le nombre de stagiaires inscrits, le suivi du programme pédagogique de formation, le respect du calendrier unique de formation.

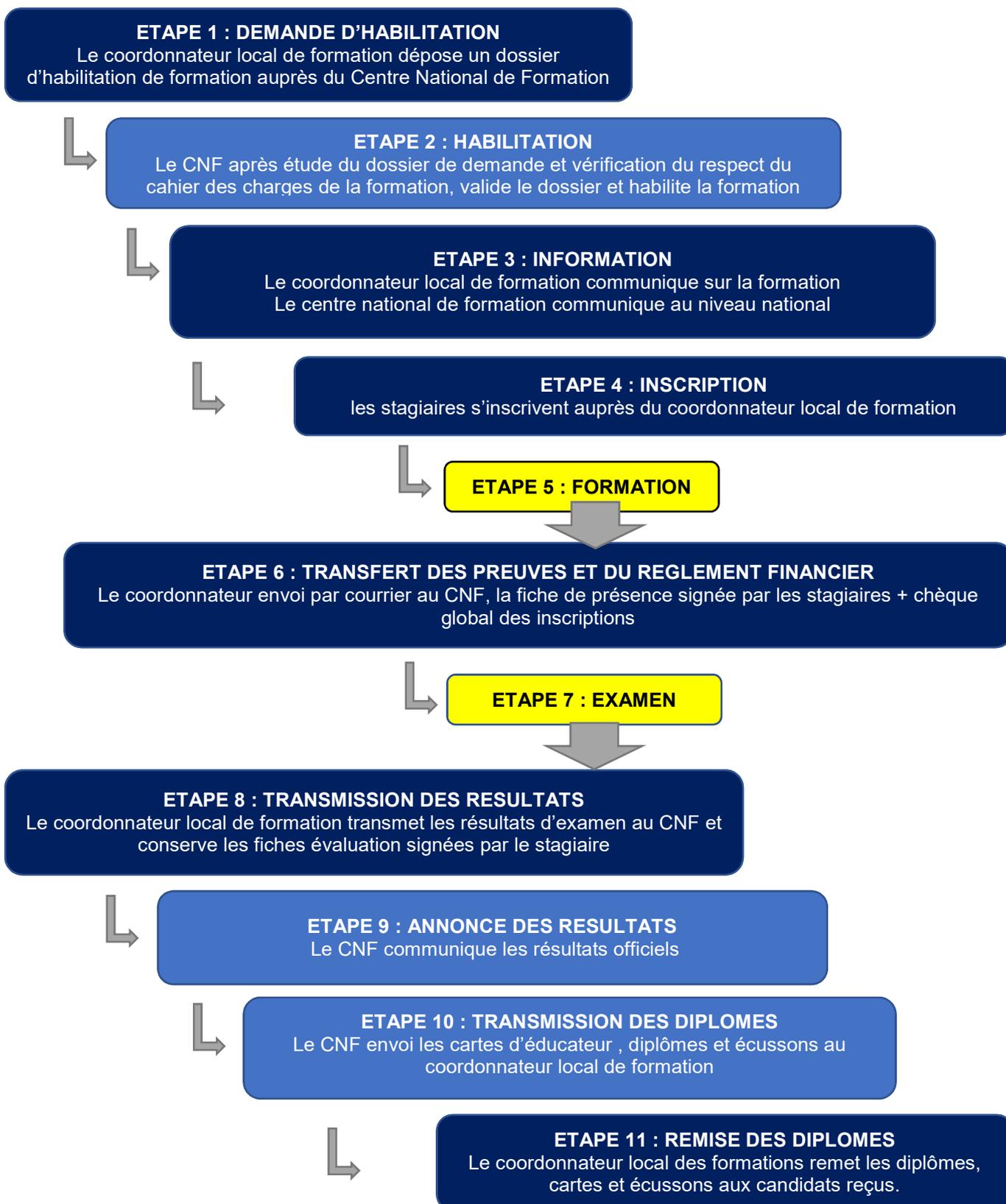
Le CNF assurera la vérification de la recevabilité de la demande (dossier complet, respect du cahier des charges,...). Si votre dossier de demande est recevable, la formation sera habilitée et pourra ainsi se tenir sur le territoire concerné dans les dispositions décrites dans le dossier déposé et dans le respect du cahier des charges de la formation.

Le CNF inscrira alors votre formation au calendrier national.

Une fois la formation validée, le coordonnateur régional de formation recevra de la part du référent formation (Mr William ROUX) l'ensemble des contenus de formation sous format informatique et la documentation nécessaire par voie postale. Un second envoi sera fait 10 jours avant la date d'examen avec les sujets d'examen et la grille d'évaluation.

Vous trouverez à la suite les étapes à suivre pour organiser la formation.

# LES ETAPES DE VOTRE DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE FORMATION :



■ Etape réalisée par le CNF

■ Etape réalisée par le coordonnateur régional de formation

# FORMATION BREVET FEDERAL 1<sup>ER</sup> DEGRE

14 heures de formation  
+  
étude documentaire en ligne

## Les compétences attendues

- ↻ Connaître le contexte institutionnel et environnemental de la pétanque en France et dans le monde
- ↻ Construire, mener et articuler des séances de perfectionnement
- ↻ Adapter son intervention en fonction du public sensibilisé
- ↻ Définir une politique de développement de son club/école de pétanque

## Les prérogatives du diplôme

- ↻ Perfectionnement / animation cadre fédéral ou hors cadre fédéral
- ↻ L'éducateur BF1 conçoit et encadre des séances de perfectionnement à destination du public de l'école de pétanque et des licenciés fédéraux du club.
- ↻ Il peut intervenir dans le cadre de partenariats pour des publics hors cadre fédéral (scolaire, handisport, pénitentiaire, ALSH..),
- ↻ Il coordonne une école de pétanque.
- ↻ Il peut coacher sur les compétitions jusqu'au niveau national.

## Les conditions d'entrée en formation

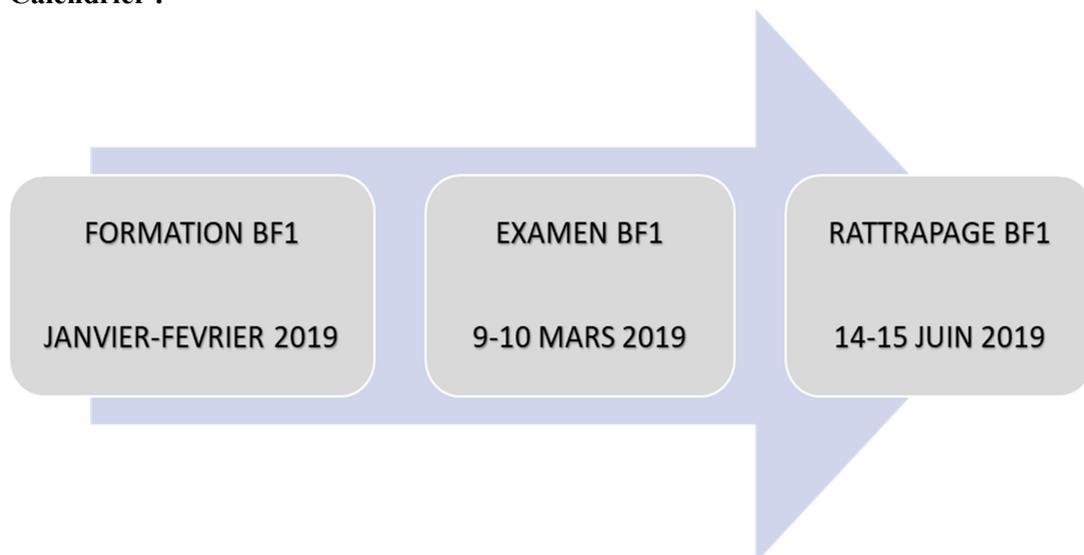
- ↻ Dossier d'inscription complet
- ↻ Être licencié à la FFPJP et être âgé de 18 ans minimum
- ↻ Être titulaire du diplôme initiateur (recyclé) ou équivalence
- ↻ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation).
- ↻ Bulletin N°3, extrait casier judiciaire vierge de moins de trois mois

## Certification

- ↻ 1° épreuve : pédagogie et technique
- ↻ 2° épreuve : règlement de jeu
- ↻ 3° épreuve : règlement administratif et sportif :
- ↻ 4° épreuve : entretien sur le rapport d'activités ou le projet d'action

**Coût d'inscription : 90 €**

**Calendrier :**



# MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription auprès du coordonnateur régional de formation du comité concerné. La liste des candidats sera transmise au centre de formation avec copie au comité régional concerné (tableau « informations sur les candidats »).

## DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION AU BREVET FEDERAL 1° DEGRE :

- ↪ Formulaire d'inscription stagiaire au format papier pour le comité et [formulaire en ligne](#) à compléter pour la FFPJP.
- ↪ Un chèque du montant des frais d'inscription à l'ordre du comité et **le comité fera un chèque global à l'ordre du centre national de formation (CNF) de la FFPJP.**
- ↪ Copie de la LICENCE FFPJP en cours de validité
- ↪ Une photo d'identité récente.
- ↪ Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site <https://www.cjn.justice.gouv.fr>). Cette demande est gratuite.
- ↪ Photocopie du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation.
- ↪ Photocopie du diplôme initiateur.